mardi, au quai de Gand, un individu offrait en vente, pour 25 francs, une voiture d'une valeur de 6 à 700 francs. Un des curieux, soupçonnant un vol, s'empressa d'avertir les agents de police de service au poste du pont Morel, qui arrêtèrent aussitôt l'homme et la voiture.

Conduit au poste du premier arrondissement, il déclara à M. Laché, commissaire de police, se nommer Henri Blondeel, journalier, âgé de 19 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer. Interrogé sur la provenance de la voiture, il avoua l'avoir volée, le matin même, dans la remise de M. Couturd, marchand de faïence, rue Archimède. Ce véhicule, appartient à M. Fraignac, marchand de parapluies, Grande-Rue, 35 bis. L'inculpé a été écroué au dépôt central.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des maréchaux-ferrants de l'atelier de M. Alexandre Delannoy, rue de l'Ouest, a été blessé à la cuisse droite par un coup de pied de cheval. M. le docteur Labbe, qui a examiné le blessé, Pierre Vandevenne, demeurant rue de l'Epeule, lui a ordonné quelques jours de repos.

— Un monteur, Paul Sandra, âgé de 25 ans, demeurant rue de l'Ommelet, travaillant pour le compte de M. Crépelle-Fontaine, constructeur, a eu la main gauche comprimée sous un rouleau, en chargeant une mécanique sur un camion. M. le docteur Faidherbe lui a prescrit six jours de repos.

— Un bâcleur et une bambrocheuse de l'établissement de M. Wibaux-Florin, manufacturier, ont été blessés pendant leur travail. Le premier, Arthur Wanmoen, âgé de 14 ans, demeurant rue Christophe-Colomb, a heurté son pied droit contre un rail de son métier. La bambrocheuse, Clémence Beuscart, âgée de 27 ans, demeurant à la Vieille-Place, à Wattrelos, a eu l'auriculaire droit contusionné. Tous deux ont reçu les soins de M. le docteur Dispa, qui leur a prescrit huit jours de repos.

— Albert Lefebvre, garçon de magasin, âgé de 32 ans, demeurant rue du Lieutenant-Castelain, a été blessé à l'index droit, par un pavé. L'employé qui est occupé pour le compte de M. Léon Honoré, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui lui a prescrit douze jours de repos.

— Un homme de peine de la fonderie de M. Séraphin Chéron, s'est fait une plaie contuse au sourcil et à la paupière gauche, au cours de son travail. Le blessé, Achille Nayard, âgé de 19 ans, demeurant rue de Flandre, devra subir six jours de repos ordonnés par M. le docteur Picquet.

— A la filature de MM. Dillies frères et Catteau, un fileur a été blessé à la main droite, en réparant son métier. M. le docteur Bôle, qui a examiné le blessé, Augustin Priens, âgé de 32 ans, demeurant rue Monge, lui a ordonné dix jours de repos.

— Camille Pilleis, âgé de 40 ans, travaillant pour le compte de MM. Grulois frères, teinturiers, s'est fracturé une côte en tombant. M. le docteur Lherbier a examiné le blessé qui habite rue du Pile, 126, et lui a ordonné un mois de repos.

— Le domestique de MM. Ernoult-Bayard frères, apprêteurs, a fait une chûte de voiture, rue Saint-Antoine, et l'une des roues de son véhicule lui a fait des contusions au bras et à deux doigts de la main gauche. Le blessé, François Courtecuisse, âgé de 46 ans, demeurant rue du Grand-Chemin, a été l'objet des soins de M. le docteur Dispa, qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Un tisserand de l'établissement de M. Auguste Lepoutre, fabricant, en tombant, s'est fait des contusions au poignet droit. L'ouvrier, Camille Debyter, âgé de 25 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, devra subir un chômage de quelques jours ordonné par M. le docteur Druesne.

— Un rattacheur de la filature de MM. Alfred Motte frères, a été blessé au pouce de la main droite en nettoyant les rouleaux de son métier. M. le docteur Godefroy qui a examiné le blessé, Jules Maillard, âgé de 33 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 39, lui a ordonné dix jours de repos.

— Edmond Dumarie, teinturier, âgé de 19 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, fort Masure, s'est blessé à la main gauche, en nettoyant une machine à teindre. L'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Wibaux-Florin, manufacturier, a été l'objet des soins de M. le docteur Dispa. Quinze jours de repos lui ont été prescrits.

MENUS FAITS. — Un domestique de Bondues, Jean D..., s'est vu dresser procès-verbal, mardi matin, à sept heures, pour avoir vidangé après l'heure.

— Deux rapports ont été rédigés à la charge de M. Jules Pollet, cabaretier rue de l'Alma, 185, et de sa servante, Pauline Malfait, parce que cette dernière n'avait pas le certificat réglementaire.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 4 JUILLET. — Madame Louis Florin, née Appoline Lehembre, dix heures, église St-Sépulcre. — Madame Alois Struyve, née Euphrasie Vanhoenackers, neuf heures et demie, église de Bondues. — Madame Etienne Gillautou, née Stephanie Deltour, huit heures et demie, église Saint-Martin. — Madame veuve Jean-Baptiste Dupif, née Fidéline Watteau, onze heures, église Saint-Pierre, à Croix.

BEURRE EXTRA FIN de la laiterie d'Oostcamp, 3 fr. 40 le kilo ; beurre salé 3 fr. 70853

CROIX

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un journalier du peignage Reiden, Louis Coulteaux, âgé de 17 ans, s'est blessé, mardi matin, à neuf heures, en heurtant du pied droit un panier de déchets. Il en est résulté une plaie contuse au talon qui nécessitera huit jours de repos.

— La veille, un autre ouvrier du même établissement, Arthur Maes, âgé de 18 ans, demeurant à Orain (Belgique), a eu les doigts de la main droite pris entre les rouleaux de son métier. A lui aussi, le docteur Jénart a prescrit huit jours de repos.

WASQUEHAL

UN POCHARD DANS LE CANAL. — Mardi matin, un inconnu longeait en titubant la berge du canal, lorsqu'arrivé à proximité de l'écluse, il fit un écart plus accentué et roula dans le canal. Heureusement, il avait été aperçu et plusieurs personnes accoururent en toute hâte pour le retirer de sa fâcheuse position. Le pochard en a été quitte pour un bain froid.

FLERS

LE SERVICE CELEBRE A LA MEMOIRE DU DRAGON VERBEKE. — Le manque de place ne nous a pas permis de donner, hier, les deux discours prononcés, lundi, au cimetière de Flers, à l'issue du service célébré à la mémoire du dragon Edmond Verbèke. Les voici in-extenso.

Le brigadier Jean de Lacleye s'est exprimé en ces termes :

« Nous n'avons pas voulu que notre camarade parte sans rendre à sa mémoire un dernier hommage.

» Les officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers du 21e dragons, qui sont fiers de pouvoir dire qu'ils furent les compagnons de Verbèke, ont décidé d'un accord spontané, de se cotiser pour offrir à la mémoire de leur camarade un souvenir, bien petit auprès de leur grande sympathie qu'il avait su leur inspirer.

» Ce sera pour vous une consolation de m'entendre dire, au nom de tous ceux qui ont connu notre regretté camarade qu'il était parmi nous le plus pur exemple du dévouement et du patriotisme.

» Deux années consécutives, il a voué à un de nos officiers un dévouement sans borne et il lui est resté attaché, malgré les pénibles souffrances endurées dans un dur climat.

» Sa vie au quartier fut, si l'on peut dire, encore plus digne d'éloges. En effet, il a toujours été pour tous le type du bon camarade ; il n'a rendu que de nombreux services à ses amis, c'est-à-dire à tous, car, étant bon, il n'a jamais connu la haine des autres.

» Bon militaire, il fut bon fils, car c'est avec passion qu'il parlait de sa mère. Lorsqu'il eut il y a un an, l'affreux malheur de perdre son père, sa douleur nous émut, tant elle était vraie et profonde.

» Enfin, ces temps derniers, il mit un dernier chevron à sa couronne, en faisant preuve de patriotisme. Sans hésiter alors qu'il pouvait revenir en France, il suivit M. Faure dans sa marche vers In-Salah.

» Bon camarade, bon fils, bon soldat, il restera pour tous un modèle et ne laisse derrière lui que des regrets.

» Que ce gage d'amitié de tous rende plus grande encore sa mémoire. Son nom restera gravé dans nos cœurs comme il l'est à la liste déjà longue des soldats du 21e dragons morts pour la Patrie ! »

M. Goubo a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

» Nous connaissions tous, il y a un an à peine, cette estimable famille qui jouissait, sans exciter l'envie, d'un bonheur sans mélange.

» A cette époque, le chef de cette famille, notre cher ami Verbèke, revenant de rendre visite à son fils en garnison à Saint-Omer, tombait foudroyé par une congestion, et la douce quiétude de la veille faisait place au sombre désespoir.

» Cette perte cruelle frappait au cœur la veuve éplorée dont la profonde douleur fut adoucie par l'amour de ses enfants et par l'admirable conduite de son fils Edmond, que nous pleurons aujourd'hui.

» Mort cruelle ! Mort aveugle, est-il possible que tu aies moissonné en pleine jeunesse, une plante si belle, si pure, si vigoureuse ?

» En effet, l'infortuné Edmond Verbèke était un grand et beau jeune homme de 24 ans, solide, énergique, respirant la franchise et la bonté ; de manières affables, il conquérait de suite les sympathies.

» Il fut pendant sa jeunesse un véritable modèle pour ses camarades, et par sa soumission, sa bonne conduite et son zèle, il possédait l'estime et l'affection de ses maîtres ; bien des mères le donnaient comme exemple à leurs enfants.

» A peine incorporé il attira l'attention de ses chefs et devint, en peu de temps, un soldat accompli ; aussi est-il choisi deux fois pour faire partie de missions lointaines et compte-t-il à son actif deux campagnes en Afrique. La dernière lui fut fatale !

» Personnifiant le soldat français, c'était un boute-en-train au milieu des fatigues inouïes et des privations qui accompagnent une expédition aux confins du désert de Sahara. Méprisant le danger, courageux comme un lion, il avait l'œil fixé sur le drapeau tricolore et son insouciante jeunesse ne craignait pas la mort.

» Il venait d'assister à la prise d'In-Rhar, il avait vu tomber ses camarades autour de lui, les balles et la mitraille l'avaient épargné et il songeait enfin à revoir la terre natale, le clocher de son village, sa bonne mère, sa chère famille, et nous l'attendions tous, le cœur joyeux, les bras ouverts, quand il y a quatre jours, nous apprenions officiellement sa mort à El-Goleah, à 600 lieues de nous sur le sol africain, ne nous laissant d'autres consolations que de verser sur cette fin tragique des torrents de larmes.

» C'est épouvantable !

» Quel plus bel éloge peut-on faire de lui que de citer ces quelques phrases extraites de l'ordre du jour que son colonel vient d'adresser à son régiment :

» Le régiment conservera le souvenir de cet excellent soldat qui, au mois de novembre dernier, parti pour l'Algérie avec le lieutenant Faure (comme ordonnance), lui avait donné des preuves nombreuses d'énergie et de dévouement pendant l'expédition d'In-Salah, et qui meurt, loin des siens, à la suite des dures épreuves de cette campagne.

» Le nom du dragon Verbèke sera ajouté dans l'historique du régiment à la liste déjà longue des cavaliers du 21e dragons morts pour la Patrie en faisant leur devoir. »

» Ajoutons que pour couronner dignement sa vie militaire, il devait recevoir, le 14 juillet, la médaille militaire.

» Cher Edmond,

» Nous aussi, comme ton colonel, nous te disons :

» Ton nom et le souvenir de tes vertus civiques et militaires resteront gravés dans nos cœurs, ils serviront de guide à nos fils pour marcher fièrement dans le chemin de l'honneur.

» En contemplant cette couronne, hommage de ta commune natale les passants émus se découvriront et sentiront pénétrer dans leur âme l'amour de la Patrie qui purifie et élève les cœurs. »

» Puisse le spectacle de toute la population assistant à cette imposante cérémonie, atténuer, dans une certaine mesure, l'immense douleur de sa famille éplorée.

» Edmond Verbèke, adieu ! »

LEERS

UN VOL DE BASSE-COUR. — La nuit dernière des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré dans l'enclos de M. Deldycke, cabaretier au Petit-Tourcoing, et ont fait main basse sur deux lapins et quatre poulettes. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Wattrelos sur ce vol, au sujet duquel on n'a aucun soupçon.

UNE TENTATIVE DE VOL. — Dans la soirée de lundi, M. Ferdinand Catoire, rentier, au Bureau, rentrant, vers dix heures, constata avec surprise que la porte de sa maison était grande ouverte, bien qu'il fût certain de l'avoir fermée avant son départ. Il appela aussitôt quelques voisins qui pénétrèrent dans la maison. Tous les meubles avaient été fouillés dans l'espoir sans doute d'y découvrir de l'argent. Déçus dans leur attente, ou peut-être dérangés dans leur besogne, les malfaiteurs se sont retirés sans rien emporter. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Wattrelos.

LA FETE NATIONALE. — Voici le programme de la fête nationale du 14 juillet, tel qu'il vient d'être arrêté. A huit heures du matin, distribution extraordinaire de pain aux indigents secourus par le Bureau de bienfaisance. — A quatre heures, réunion des sociétés prenant part au cortège qui se formera à la Petite Frontière; les sociétés s'échelonneront le long du pavé, la tête du cortège au vieux bureau. Les sociétés qui voudront y prendre part devront adresser la liste des sociétaires à M. le Secrétaire de la Mairie jusqu'au mercredi 11 juillet au soir. Une prime de dix francs sera allouée à chaque société réunissant vingt membres au moins. — A cinq heures, départ du cortège, qui suivra l'itinéraire ci-après : Pavé de la Petite-Frontière jusqu'à la Place, la Place, la carrière traversant le Petit-Tourcoing, le pavé de Gibraltar, jusqu'au Bureau des Douanes, le pavé du Bureau à l'église et de là à la Mairie, où aura lieu la dislocation. — A sept heures, sur la Place, grand concert par la Musique municipale. Décoration et illumination des édifices communaux.

LYS

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Dans la fabrique de tissus pour ameublements de MM. Jean Deffrenne-Canet et Ed. Catrice, un homme de peine, Alphonse Laurent, âgé de 21 ans, était occupé auprès des générateurs à nettoyer le dessous d'une chaudière quand il reçut de l'eau bouillante sur le corps. Il fut brûlé aux mains et aux genoux. M. le docteur Parmentier qui a soigné le blessé, a conclu, sauf complications, à une incapacité de travail de quinze jours.

TOUFFLERS

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance s'est réunie, lundi soir, à la Mairie. Elle a nommé M. Louis Cimetière ordonnateur pour la distribution des secours en nature aux indigents en remplacement de M. Leblanc.

FOREST

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, jeudi soir, à la Mairie; ordre du jour : Rapports de commissions ; fête nationale.

Communications

LES CHEVALIERS DE LA FOURCHETTE. — Les membres de la société chorale « Les Chevaliers de la Fourchette » sont priés de se rendre à la répétition du mercredi 4 courant. On commencera à huit heures et demie très précises. Etude de nouveaux chœurs pour le festival d'Ostende. — N. B. : Les membres honoraires et amis qui désirent accompagner la société peuvent se faire inscrire, dès à présent, au local, chez F. Lebrun, place d'Amiens, 5.

EXCURSION A OBERAMMERGAU. — Une excursion est organisée pendant les vacances à Oberammergau, en visitant la Bavière, le Tyrol, le Furka, le Grinnel, avec retour par Paris. Départ de Lille le lundi 8 septembre ; retour le samedi 15 septembre. Le nombre des excursionnistes doit être au minimum de deux cents. — Prix, 350 francs.

S'adresser, pour renseignements, à M. l'abbé Declerck, vicaire à Saint-Martin, et à M. Jean Barritel, 31, rue des Poutrains, à Tourcoing.

LA FANFARE DES TROMPETTES « Les Enfants de la Lyre » informe les sociétaires qu'il y a répétitions générales le mercredi 4 courant et le vendredi 6 courant, à huit heures et demie précises du soir. Présence indispensable sous peine d'une amende. Réunion au local, rue du Congo, 14, Roubaix.

CHORALE. — Les membres de la société chorale les « Troubadours », sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu, samedi 7 courant, à huit heures et demie du soir, au local, en vue du festival de Néchin.

Pour l'Exposition, la fabrique **SOYEZ Père, coin de la rue Faidherbe, à Lille,** met en vente un choix considérable de malles, valises, sacs à la main, à des prix exceptionnels. La maison se charge des réparations. 47750—52430

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix* 4685

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52493

Ameublements. — (Voir aux annonces l'atis du « Berceau d'Argent. » 527088

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

STATISTIQUE SANITAIRE DE JUIN 1900. — 67 naissances, 25 décès, 24 mariages, voilà le bilan de juin : les décès se répartissent ainsi quant aux causes : Coqueluche, 1 ; Diphtérie, croup, angine, 2 ; Phtisie pulmonaire, 2 ; Tuberculoses, 2 ; Cancer, tumeurs, 1 ; Méningite simple, 1 ; Congestion et hémorragie cérébrales, 1 ; Ramollissement cérébral, 2 ; Maladies organiques du cœur, 1 ; Bronchite chronique, 1 ; Pneumonie, broncho-pneumonie, 3 ; Diarrhée, gastro-entérite, 1 ; Débilité congénitale, 1 ; Sénilité, 3 ; Autres causes de mort, 4.

ACCIDENT D'USINE. — Un tisserand du Petit-Tournai, Eugène Minet, âgé de 19 ans, a eu le gros orteil du pied gauche grièvement contusionné par la chute d'un poids de son métier. Le docteur Leplat lui a prescrit huit jours de repos. Cet accident eu lieu à l'usine Dhalluin-Lepers, au Crétinier.

LA SCENE DE VIOLENCES DES BALLONS. — Kéruwen est toujours en traitement à l'hôpital, mais son état va s'améliorant, et on espère que dans quelques jours il pourra reprendre son travail. Son agresseur, qui a mis la frontière entre la justice et lui, ne reparaîtra vraisemblablement pas de si tôt en France.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE TOURCOING — On a vu dans le compte-rendu de la séance de la Chambre de mardi que l'on y a voté le projet autorisant la ville de Tourcoing à contracter un emprunt. Voici le texte de ce projet :

Article premier. — La ville de Tourcoing (Nord), est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas trois francs soixante-quinze pour cent (3 fr. 75), une somme de quatre millions cent quarante-six mille francs (4.146.000 fr.), remboursable en trente ans et destinée à pourvoir, conformément aux délibérations municipales des 1er mars et 8 juin 1900, aux dépenses suivantes : ouverture d'un boulevard, création d'un nouveau cimetière, d'une académie de dessin, d'un établissement de bains publics, d'une usine d'électricité et d'un hôtel des postes, construction d'aqueducs, de chaussées pavées, d'un gazomètre et d'un logement pour la directrice de l'école de la place Saint-Jacques, amélioration du service des eaux, achèvement de l'hôtel de ville embellissement d'un parc public et solde des entreprises prévues par la loi du 31 juillet 1888 et non encore exécutées.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer, pendant trente ans, à partir de 1901, vingt centimes soixante-treize centièmes (20 c. 73) additionnels au principal de ses quatre contributions directes, pour rembourser l'emprunt en capital et intérêts, concurremment avec un prélèvement annuel sur les revenus ordinaires de la Caisse municipale.

L'imposition extraordinaire de trois centimes additionnels, établie par décret du 14 octobre 1896, cessera d'être mise en recouvrement.

Art. 3. — L'emprunt de quatre millions de francs autorisé par la loi du 31 juillet 1888, est réduit à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000 fr.).

Est abrogée la loi du 10 février 1900, qui a autorisé la ville de Tourcoing à emprunter une somme de 313.500 francs pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

L'EXIGUITE DE LA GARE. — Le Tribunal de commerce vient de consacrer officiellement, les réclamations tant de fois soulevées à cause de l'exiguité de notre gare principale. Il a émis, à l'appui d'un jugement rendu mardi, des considérations qui empruntent toute leur importance à l'autorité même de la justice consulaire. Il s'agissait de la perte de quelques balles de laine égarées, dont l'expéditeur réclamait le remboursement. La Compagnie a été condamnée à en payer la valeur. Ce qui nous intéresse surtout, c'est ce passage des considérants du jugement :

« Attendu, dit le Tribunal, que la Compagnie du Nord, pour dégager sa responsabilité, plaide l'encombrement de sa gare qui, d'après elle, constituerait, dans l'espèce, un cas de force majeure ; qu'elle énonce qu'elle n'a pu remédier encore à ces encombrements dus à l'exiguité de locaux qu'elle n'a pu agrandir par suite des délais de formalités administratives ;

« Attendu que ces formalités seraient accomplies depuis longtemps malgré les délais nécessaires, si la Compagnie, par des atermoiements répétés, n'avait espéré obtenir le concours financier de la ville de Tourcoing avant de solliciter les autorisations exigées ; que, depuis de nombreuses années, l'insuffisance de la gare est reconnue par tous, même par la Compagnie, mais que ce n'est que très tardivement qu'elle s'est décidée à donner satisfaction au public ; qu'elle ne peut invoquer sa négligence pour dégager sa responsabilité ; que l'accroissement des besoins du commerce local a suivi une marche progressive régulière qui permettait, dès longtempes à la défenderesse de prévoir la situation actuelle, que cette situation n'a donc pas été une surprise pour elle, attendu que lorsque les plaintes du commerce local sont devenues trop vives, la Compagnie a su prendre des mesures efficaces, par exemple, en louant une partie des magasins généraux ; qu'en prenant ses mesures plus tôt elle aurait évité l'encombrement de la gare...

Nous avons tenu à reproduire textuellement ces considérants, car ils répondent bien au sentiment fréquemment exprimé par l'opinion publique à Tourcoing. Espérons que la Compagnie du Nord aura à cœur de faire tomber toutes ces critiques en mettant à exécution, dans un délai rapproché, ses plans de remaniement de l'agrandissement de la gare.

UNE DISTRIBUTION DE VETEMENTS AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Lundi matin, à 10 heures 1/2, a eu lieu au siège de l'Administration Charitable, en présence de M. Maurice Cordier, vice-président et de MM. J. Philippe et D. Parsy, administrateurs du Bureau de Bienfaisance, une distribution de secours, constituant en paillasses, couvertures, pantalons velours, chemises pour hommes et femmes et flanelles.

La répartition a eu lieu entre 320 familles françaises, les plus nombreuses et les plus nécessiteuses.

NECROLOGIE. — Mardi matin ont été célébrées en l'église Notre-Dame, devant une très nombreuse assistance, les funérailles de M. Auguste Destombes, président du conseil de fabrique de la paroisse, membre de la Conférence de Saint Vincent de Paul et de la commission de la Société Saint-Joseph, décédé à l'âge de 83 ans. Le deuil était conduit par M. Louis Destombes et par M. J. B. Trentesaux fils et gendre du défunt. C'est M. le chanoine Debrabant qui a fait la levée du corps et a donné l'absoute.

REUNION DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Mardi après-midi à six heures, la commission de l'instruction publique et des Beaux-Arts s'est réunie. Elle avait à s'occuper des questions suivantes : Ecole des Arts décoratifs : demande de bourse. Lycée : demandes de bourses.

Les commissions des finances et des Beaux Arts se sont également réunies à 6 heures pour s'occuper d'une demande de subvention de l' « Harmonie du Grand Plaisir ».

La commission des finances s'est réunie seule à 6 heures pour s'occuper du projet de circuit téléphonique entre Paris, Roubaix-Tourcoing et le transfert des concessions de terrains au nouveau cimetière.

Quant à la commission des fêtes, elle s'est réunie de trois à cinq heures pour s'occuper de la fête nationale du 14 juillet.

REUNION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES EAUX A ROUBAIX. — Nous apprenons que la Commission intercommunale des eaux se réunira aujourd'hui, mercredi, dans l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix.

VISITE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE AUX THEATRES. — Mardi après-midi, vers trois heures et demie, MM. Salembien et Cordier, adjoints, M. le commissaire central, MM. Balsac, chef du service des bâtiments et Flament, adjudant des pompiers, ont visité les deux salles de spectacles, rue de Tournai et place Leverrier. Cette visite avait pour but des s'assurer de toutes les garanties de sécurité que présentaient ces salles. Elle a été faite en détail et les membres de cette commission ont décidé d'un commun accord que beaucoup de modifications devraient être apportées dans les systèmes de secours des deux théâtres, surtout à la rue de Tournai.

UNE GREVE D'OUVRIERS CHAUDRONNIERS. — Une grève d'ouvriers chaudronniers en cuivre vient d'éclater à Tourcoing, dans quatre établissements : chez Mme veuve Bertrand-Leplat, rue Nationale, chez M. Deldicque-Lerouge, rue Condorcet, chez M. Fraignac-Bos, rue de Lille et chez M. Toilliez-Voreux, rue de Roubaix.

Ces ouvriers avaient travaillé dimanche jusque midi ; on sait que certaines réparations urgentes ne peuvent s'effectuer que le dimanche. Lundi matin, ils présentèrent à leurs patrons respectifs un mémoire renfermant certaines revendications qu'ils soumettaient à leur signature. Nous devons donner ici quelques explications :

Les ouvriers chaudronniers sont payés à raison de 0 fr. 60 l'heure, mais quand ils travaillent au montage du vieux, l'heure leur est calculée pour une heure et quart de telle façon qu'ils touchent dans ce cas là, un salaire quotidien de 14 heures 1/4 pour un travail effectif de 11 heures.

Les grévistes demandent aujourd'hui que leur salaire soit unité sur cette dernière base, c'est-à-dire que, quelque soit le travail, montage de neuf ou montage de vieux, ils soient payés au taux du salaire du montage de vieux.

La journée étant de 11 heures au dehors de l'atelier, les ouvriers auront pour le neuf comme pour le vieux un supplément de 1/4 d'heure à l'heure.

A partir de sept heures du soir le travail sera compris comme travail de nuit et compté double, soit deux heures pour une, au dehors comme à l'atelier, jusque 6 heures du matin.

Dans le cas où l'ouvrier serait obligé de travailler après sept heures du soir et n'aurait terminé qu'après minuit, la nuit devra lui être entièrement comptée au dehors comme à l'atelier.

Le dimanche pour les réparations comme pour le nouveau, l'ouvrier recevra un supplément d'une demi-heure par heure jusque midi ; à partir de midi, les heures seront doublées au dehors comme à l'atelier.

Le temps que passera l'ouvrier à faire la route pour se rendre au travail sera compris dans le travail et devra être compté.

Tout ouvrier qui travaille à Roubaix et qui sortira du Roubaix, tout ouvrier qui travaille à Tourcoing et qui sortira de Tourcoing, en un mot, tout ouvrier qui devra sortir de la ville où se trouve son atelier, recevra un supplément de 1 fr. 50 et s'il passe la nuit un autre supplément de 1 fr. 50.

Ce règlement sera applicable dans un rayon de 5 kilomètres. Les frais seront à la charge du fabricant ou des patrons.

Les grévistes sont au nombre de 63, soit : 6 chez M. Deldique Lerouge; 27 chez M. Freignac ; 20 chez Mme Vve Bertrand-Leplat et 10 chez MM. Toilliez-Voreux.

Les revendications n'ont pas été admises par les patrons, et les ouvriers dans une réunion qu'ils ont tenue chez un ancien camarade, M. Th. Degrève, cabaretier, rue de la Cloche, ont décidé de se mettre en grève.

On craint que, les maisons de Tourcoing ayant des succursales à Roubaix, la grève s'étende à cette ville.

LA GREVE DE LA FABRIQUE DE VELOURS DREY SIMPSON ET Cie. — Au cun changement ne s'est fait pour la grève de cette maison. Une note de la Mairie nous dit qu'il n'y a aucun changement et qu'il n'y a pas eu d'entrevue entre patrons et ouvriers.

D'autre part nous avons reçu une lettre des délégués ouvriers qu'il ne nous est pas possible de publier à cause des attaques personnelles qu'elle contient attaques qui n'ont rien à voir dans le débat actuel. Aux termes de cette lettre, les délégués se sont présentés à l'usine et il leur a été répondu que les ouvriers pouvaient reprendre le travail aux anciennes conditions ; les patrons auraient ajouté que si le travail n'était pas repris dans le délai de quatre jours, il leur serait fait de nouveaux rabais.

UN ACCIDENT DE VOITURE RUE DE LA LATTE. — Un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit rue de la Latte. Un domestique de la Boulangerie Coopérative « La Tourquenoise » se tenait près de sa voiture lorsque le cheval ayant avancé, une des roues lui passa sur le pied gauche. Le blessé, Henri Varlet, âgé de 24 ans, demeurant rue du Général Brune, 10, a été soigné par M. le docteur Catteau qui a constaté une contusion, et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

UNE OUVRIERE DE PEIGNAGE GRIEVEMENT BLESSEE. — Une ouvrière de préparation du peignage de MM. Albert Malard et Cie, Mlle Marie Demulle, âgée de 18 ans, demeurant rue Saint-Joseph, 14, à Roubaix, a été victime d'un accident grave. Cette ouvrière a eu la main gauche prise et mutilée entre le recouvrement du hérisson et le cylindre étireur d'un gill-box. En plus de plaies multiples, M. le docteur Playoust a constaté l'ablation de l'ongle de l'annulaire, la fracture de la troisième phalange et une luxation de l'articulation de ce doigt. On ne peut encore certifier si la blessée conservera ce doigt. Marie Delmulle subira une incapacité de travail d'environ six semaines.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Jules Desurmont et fils, un mécanicien, Arthur Lemaire, âgé de 18 ans, demeurant rue du Sergent Bobillot, 46, a reçu un éclat de fer sur l'œil droit. M. le docteur Bettremieux a déclaré que l'incapacité de travail serait presque nulle.

REMIS D'UN EXTRADE A LA FRONTIERE. — Mardi après-midi, les gendarmes belges ont remis entre les mains de leurs collègues de Tourcoing un extradé, Georges Ducellier, âgé de 34 ans, chaudronnier, né à Chateauroux. Cet homme a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt en date du 18 mai 1900, lancé contre lui par M. le Président du Tribunal de première instance de la Seine. Il est inculpé de faux en écritures commerciales et d'abus de confiance. Il a été écroué à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille, d'où il sera dirigé sur Paris.

INCIDENT DANS UN ATELIER. — Un incident qui n'aura aucune suite, s'est produit chez M. Deldique-Lerouge, chaudronnier en cuivre, rue Condorcet. Un chauffeur, mécontent de ce qu'un contremaître avait mis la machine en marche pendant son absence, lui chercha querelle. Quelques coups furent échangés, mais aucune plainte n'ayant été déposée, il est à prévoir que l'affaire n'aura aucune suite et ne sera arrangée à l'amiable.

UN VOITURIER VICTIME D'UN ACCIDENT, RUE DE ROUBAIX. — Un voiturier de la maison Dansette-Catel, Gustave Carlier, âgé de 28 ans, demeurant rue du Flocon, 236, a été victime d'un accident rue de Roubaix. Il passait dans cette rue, conduisant un camion, lorsque, par suite d'un choc, il fut projeté sur la chaussée. Dans sa chute, il s'est fait une contusion au pied droit, une entorse au poignet droit et des plaies à la figure. Le médecin qui lui a donné des soins, lui a ordonné un repos d'une quinzaine de jours.

INFRACTION A UN ARRETE D'EXPULSION. — Lundi soir, la police a mis en état d'arrestation une journalière, Marie Libbrecht, âgée de 29 ans, demeurant à Herseaux. Cette femme est sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion. Elle a été écrouée au dépôt.

MARCQ-EN-BARŒUL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Marcq tiendra sa seconde séance de la session ordinaire, samedi prochain, 7 juillet, à 8 heures pour délibérer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant : 1. Budget primitif pour 1901 (suite) ; 2. Emprunts pour travaux divers ; 3. Pompiers (assurance) ; 4. Comptes et budgets des paroisses ; 5. Taxes diverses ; 6. Alignements de la rue de Marquette.

LE JUBILE SACERDOTAL DE M. LE SUPERIEUR DE L'INSTITUTION LIBRE. — M. le chanoine Dieu qui célébrera, aujourd'hui mercredi, le vingt-cinquième anniversaire de son ordination, est originaire de Pamproux. Il a reçu les ordres le 4 juillet 1875. Successivement professeur de rhétorique et de philosophie à l'Institution libre de Marcq, M. Dieu remplaçait, en 1837, M. Lassé, comme

---

FEUILLETON DU 5 JUILLET. N° 79

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

VIII

UNE AIMABLE FEMME

— Oh ! fit-elle avec une moue hautaine, s'il me plaisait de lui demander un testament en ma faveur

— Mais il ne m'a pas du tout l'air pressé de mourir, fit lord Blingham en riant. Procédez plus simplement, ma chère sœur. Rendez-le papa ; et ensuite vous pourrez le réexpédier tout à votre aise en Australie.

Instinctivement, Mme Fergusson baissa les yeux, et elle fit une légère grimace. Encore une jeune femme en qui l'idée de la maternité n'évoquait qu'une désagréable émotion.

— Enfin, s'il faut, dit-elle.

— Je ne vois pas d'autre moyen de réaliser le rêve que nous avons formé pour vous.

Mme Fergusson ne répondit pas. Elle prit sur une tablette un livre qui parut être très lourd dans sa main si délicate, et elle se mit à lire avec la plus grande attention un roman où les vertus domestiques étaient spécialement célébrées.

Lord Blingham s'était replongé dans son journal anglais.

Fergusson et Claude arrivèrent alors, et les bonnes intentions qu'avaient inspirées à Betsy les sages conseils de son frère s'envolèrent aussitôt. Elle détestait que son mari lui ramenât ainsi des amis à dîner à l'improviste.

Joë sentit l'orage ; il le détourna en rejetant à moitié la responsabilité sur Claude.

— Ma chère Betsy, je vous présente un de mes meilleurs amis, M. Claude Champagney, qui voulait absolument m'entraîner à dîner; mais j'ai pensé que vous ne me pardonneriez pas de ne pas vous avoir amené le yachtman accompli qui m'a sauvé en pleine mer.

Il était rare que Fergusson amenât des convives aussi élégants chez lui. Mme Fergusson fut tout de suite désarmée.

D'ailleurs son frère, qui connaissait le yacht de Claude, tendait fort aimablement la main au jeune homme.

Betsy se leva nonchalamment et daigna dire :

— Soyez le bienvenu, Monsieur.

— Je suis confus, Madame, d'avoir si vite accepté l'invitation de M. Fergusson ; mais j'ai une excuse, c'est que je désirais profondément vous être présenté ...Me pardonnerez-vous ?

Betsy dit en faisant la moue :

— C'est moi, Monsieur, qui aurai à vous demander de nous pardonner l'accueil par trop sommaire que je puis vous offrir. Nous ne sommes ici que comme des oiseaux de passage... Je trouve ces appartements meublés une chose abominable... abominable !

— Ça, fit Joë, c'est une pierre dans mon jardin !

Il prit les mains de sa femme dans ses grosses pattes et les baisa.

Ce soir, il aurait accepté tous les reproches. L'amabilité déployée par Betsy et son frère envers Claude, lui avait tout de suite rendu sa bonne humeur.

Se tournant vers son ami, il expliqua :

— Nous pensions ne